

Certification complémentaire théâtre - Académie de Rouen
Rapport du jury, session 2017

Texte de référence :

Arrêté publié dans le BOEN numéro 7 du 12/02/2004.

Epreuves

Tous les candidats inscrits se sont présentés à l'épreuve ; cela témoigne de la vitalité de l'activité pédagogique autour du théâtre dans l'Académie, et de l'intérêt que suscite cette activité. L'épreuve s'est déroulée dans des conditions absolument conformes aux directives officielles qui l'organisent, tant du point de vue de la composition du jury,—présidé par un Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique Régional, assisté d'un professeur d'université, d'un professeur de Lettres de lycée enseignant en options théâtre, d'un directeur de structure culturelle—, que de celui de la prestation des candidats : un exposé d'une dizaine de minutes suivi d'un entretien de vingt minutes. Toutefois, le taux très inhabituel d'échec à l'épreuve ne peut manquer de susciter des interrogations, et d'appeler des précisions sur ses modalités, et sur l'éligibilité des candidats à cette certification.

Attentes

On reviendra donc sur ce que l'on est en droit d'attendre des candidats :

Tout d'abord, sur le plan de la culture théâtrale, une connaissance suffisante des grandes œuvres antiques, classiques et modernes du théâtre européen, et de quelques réflexions théoriques d'auteurs et de metteurs en scène est indispensable.

On souhaite également que le candidat puisse faire état d'une pratique du spectateur, et d'une capacité d'analyse des spectacles vus dans le cadre de cette pratique.

Il convient aussi que le candidat puisse témoigner d'une pratique théâtrale avec des élèves, si possible en partenariat ; une connaissance des conditions du partenariat étant nécessaire en tout état de cause.

Enfin, cette pédagogie du théâtre s'inscrit absolument dans l'exercice du métier des enseignants qui souhaitent la pratiquer : on attend par conséquent des candidats une connaissance des instructions officielles qui l'organisent, tant du point de vue des contenus des enseignements ou activités liés au théâtre, que de celui des différents dispositifs permettant de déployer cette pédagogie : classes à horaires aménagés, jumelages/résidences d'artistes, résidences triennales territoriales, options facultatives, enseignements de spécialité, nature et spécificité des épreuves du baccalauréat relatives au théâtre.

Exposé

S'il convient de rappeler que la durée de l'exposé ne saurait excéder dix minutes, il paraît nécessaire d'insister sur la nécessité de le préparer. L'exposé doit donc être construit et articulé autour des thèmes présents dans les dossiers, dans une réflexion synthétique qui choisit d'approfondir, d'éclairer et de mettre en perspective un thème spécifique ou un angle particulier.

L'exposé ne saurait constituer une copie conforme du dossier. S'il existe à l'évidence des liens logiques et thématiques entre dossier et exposé, celui-ci doit partir de thèmes abordés dans le dossier pour en éclairer le sens et la portée, et illustrer de façon personnelle des questionnements induits par la réflexion. En outre, l'exposé doit présenter de façon précise et singulière ce qui constitue l'essentiel de toute pédagogie du théâtre : l'expérience du partenariat avec les intervenants artistiques et avec les structures de création et de diffusion du spectacle vivant, l'expérience singulière de spectateurs vécue par l'enseignant et les apprentis spectateurs dont il a la charge, le travail pratique réalisé avec les élèves et les intervenants artistiques.

Il importe donc de souligner qu'un candidat, même paré d'une grande connaissance culturelle et théorique du théâtre, et fort d'une pratique personnelle nourrie, ne peut faire l'économie de l'expérience fondatrice de la pratique professionnelle de la pédagogie du théâtre et du spectateur. En d'autres termes, la certification complémentaire théâtre ne peut être décernée qu'à des candidats possédant cette expérience.

Entretien

L'entretien est destiné à compléter l'information du jury sur les connaissances du candidat, sa culture de spectateur, sa pratique avec des élèves et des partenaires et sa connaissance des dispositifs de l'éducation nationale. Au cours de l'entretien, le jury apprécie particulièrement les convictions, l'engagement et les goûts du candidat dont la personnalité et le charisme sont des atouts incontestables pour transmettre le goût et le plaisir du théâtre aux élèves.